

## 57 - Colloque RIGMA - Demande de subvention à la DRAC

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : La Ville de Besançon a initié en 2014 un réseau interprofessionnel des gestionnaires de mobilier archéologique (RIGMA).

Soutenu par le Ministère de la Culture, ce réseau a pour ambition de fédérer l'ensemble des professionnels intervenant dans la gestion de mobilier archéologique afin d'en harmoniser les pratiques.

Les 29 et 30 janvier prochain se tiendront à Besançon les 1ères rencontres de ce réseau.

Le coût d'organisation de ces journées est estimé à 10 000 € :

- location de salle : 1 500 €
- publication des actes : 5 000 €
- divers/communication : 500 €
- frais de bouche : 3 000 €.

L'Etat est susceptible d'apporter son soutien à l'occasion de l'organisation de ces rencontres.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| - part de l'Etat (DRAC)  | 5 000 € |
| - part Ville de Besançon | 5 000 € |

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet d'organisation des 1ères rencontres du réseau RIGMA,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière auprès de l'Etat (DRAC), et à signer toute éventuelle convention à intervenir.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.*